



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Campagne anti-drogue en direction des jeunes

Question écrite n° 11678

### Texte de la question

Mme Émilie Bonnivard attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur l'absence de campagne de prévention des risques liés au trafic et à la consommation de drogues chez les jeunes, alors que la France a adopté, le 29 avril 2025, une nouvelle loi pour lutter contre le narcotrafic, phénomène qui touche tout le territoire, sans épargner les villes moyennes et les zones rurales. Les campagnes contre l'alcool et le tabac sont fréquentes alors que celles contre les stupéfiants sont plus discrètes. Mme la députée souhaiterait que Mme la ministre lui indique les politiques publiques qu'elle entend mettre en place : campagne télévisuelle, actions éducatives, interventions en milieu scolaire ou associatif, accompagnement des collectivités locales conjointement avec les forces de l'ordre. Elle lui demande si elle prévoit la mise en place d'un plan national de prévention des risques liés à la drogue afin d'empêcher l'entrée des jeunes dans le trafic, de réduire les consommations précoces et de sensibiliser les jeunes aux dangers de la drogue.

### Texte de la réponse

La lutte contre les usages de drogues chez les jeunes constitue un enjeu majeur de santé publique. Comme l'a rappelé la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées lors de son intervention du 17 décembre 2025 à l'Assemblée nationale, « les drogues sont un lent et invasif poison » dont les effets sanitaires, psychiques et sociaux appellent une mobilisation renforcée des politiques de prévention, en particulier à destination des plus jeunes. La ministre a souligné qu'il n'y aurait pas de sens à parler du narcotrafic sans parler de prévention et a insisté sur la nécessité de refuser toute banalisation des consommations. La prévention des usages de drogues chez les jeunes s'inscrit dans les orientations rappelées par la ministre de la santé le 17 décembre 2025, articulées autour de quatre piliers complémentaires. Le premier pilier vise le renforcement de la conscience des risques. La ministre de la santé a rappelé que la prévention doit reposer sur un discours de vérité refusant toute banalisation. À ce titre, la ministre de la santé a annoncé le lancement d'une grande campagne nationale de prévention à la fin du premier semestre 2026. Le deuxième pilier concerne l'amélioration de l'offre de soins et d'accompagnement. Le Gouvernement veille au renforcement de l'accès aux dispositifs d'orientation, de repérage précoce et de prise en charge, notamment à travers les consultations jeunes consommateurs, les structures spécialisées en addictologie et la mobilisation des professionnels de santé. Le troisième pilier porte sur l'intégration renforcée de la prévention des stupéfiants dans les actions de prévention à destination des enfants et des adolescents. Il repose sur des interventions précoces, en particulier en milieu scolaire, fondées sur des programmes validés et sur le développement des compétences psychosociales. Aussi, chaque interaction des professionnels de santé avec un jeune sera transformée en opportunité de prévention au sein des établissements prioritaires engagés dans la démarche MECC (Making Every Contact Count). Le quatrième pilier vise le renforcement des dispositifs de veille et d'alerte afin de détecter l'émergence de nouvelles substances et l'évolution des usages, et d'adapter en continu les messages et les réponses de prévention. Ces actions s'inscrivent dans une approche globale articulant prévention, accès aux soins et lutte contre les trafics, conformément à l'engagement de la ministre de la santé de « mettre la prévention et l'accès aux soins au cœur de la bataille ».

## Données clés

**Auteur** : [Mme Émilie Bonnivard](#)

**Circonscription** : Savoie (3<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 11678

**Rubrique** : Drogue

**Ministère interrogé** : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire** : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le** : [16 décembre 2025](#), page 10224

**Réponse publiée au JO le** : [12 mai 2026](#), page 4252